



Brève réglementaire

Outil SOPRANO / REX : Mise en service de la nouvelle version

Pour mémoire, dans le cadre de certains accords commerciaux conclus entre l'UE et des pays tiers, les opérateurs économiques doivent être enregistrés dans le système REX afin d'obtenir le statut d'exportateur enregistré.

Ce statut leur permettra d'auto-certifier l'origine préférentielle de leur marchandise et d'émettre ainsi une déclaration d'origine sur facture ou tout autre document commercial, en y reportant leur numéro REX.

L'importateur bénéficiera ainsi de réduction ou de suppression de droits de douane sur les produits dits "originaires", c'est-à-dire ceux qui répondent aux conditions prévues par l'accord.

Dans le cadre de la refonte de l'ergonomie et du socle technique de SOPRANO (dénommé SOPRANO2), une nouvelle version du formulaire REX a été mis en service depuis **le 27 juin 2023**.

Cette nouvelle version va permettre d'optimiser le traitement des demandes de modification des enregistrements et d'améliorer l'interconnexion avec la base européenne ([REX UE](#)).

En savoir plus :

- Utilisation du système REX et accords commerciaux concernés par le statut d'exportateur enregistré dans [la note aux opérateurs de la douane](#).
- [Mise en ligne du nouveau formulaire](#)
- [Guide de l'utilisateur du téléservice Soprano / REX](#)

Sources : Douane française - International Pratique

Votre Contact à CCI International Grand Est - EEN :
[Marie-France DANIEL](#) - T. 03 83 85 54 68